



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Bureau police de l'eau
Virginie LEMAIRE
Téléphone 04 94 46 80 30

Toulon, le 12 décembre 2023

ddtm-sebio@var.gouv.fr

MOTIF DE LA DÉCISION

sur le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation des modifications permettant de rétablir la montaison de l'anguille au droit du barrage d'Entraigues sur l'Argens sur les communes de Vidauban et du Cannet des Maures

établie au titre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 et suivants du code l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public prévu à l'article 7 de la charte de l'environnement

I – Objet de l'arrêté

En application de l'article L214-17, les travaux prévus sur le barrage d'Entraigues, classé en liste 2, visent à restaurer la montaison des anguilles afin de rétablir la continuité écologique au droit de l'ouvrage, la dévalaison de l'anguille ayant déjà été rétablie en 2016.

II – Motifs de la décision

La consultation du public relative à l'approbation du projet d'arrêté préfectoral portant autorisation des modifications permettant de rétablir la montaison de l'anguille au droit du barrage d'Entraigues sur l'Argens sur les communes de Vidauban et du Cannet des Maures, qui a eu lieu entre le 30 octobre au 19 novembre 2023 inclus, n'a donné lieu à aucune observation.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Pour le chef du service eau et biodiversité,

Sébastien LERDA

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-sebio@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr